

NOTE N° 1196

Objet : Lutte contre les projections



**Chef !!
Pour les livraisons
par drones
c'est la case DB7 ou CP9
qu'il faut cocher dans le
nouveau formulaire?**

Il est encore question d'une note service : la numéro 1196, elle concerne la « lutte contre les projections » ; un fléau dénoncé maintes et maintes fois depuis des années par le SPS ...

Il est vrai que de sa tour d'ivoire, notre cher Directeur doit bien avoir des difficultés à expliquer ce phénomène (qui n'est certes pas récent) : les projections. Depuis son investiture, il est surtout difficile de présenter aux autorités (alertées régulièrement par notre OS) les moyens réellement déployés afin d'éradiquer les projections de colis par-dessus les murs d'enceinte d'un établissement accueillant du public. Sécurité Zéro !!!

C'est la raison pour laquelle, en lieu et place de ralentir voir de stopper ce fléau, le Directeur s'attelle à stimuler les troupes par du calcul mental via **pas moins de 3 registres des plus sophistiqués.**

Le but n'étant finalement pas d'empêcher les projections, mais de les comptabiliser minutieusement.

En quoi ces registres vont-ils pouvoir mettre un terme aux projections, voyons ?

Du coup, le SPS ne comprend pas du tout l'intérêt d'une énième action comptable, qui de plus, ajoute encore des tâches de travail aux fonctionnaires qui risquent leur vie face à cette problématique sécuritaire d'ampleur...à chaque promenade, à chaque ouverture de porte, il faut serrer les fesses !

Dans un premier temps, le Chef d'Établissement devrait plutôt faire appel à des agents du terrain et c'est là que le Syndicat Pénitentiaire des Surveillants pourrait être de première utilité car, il y a quelques années, le SPS a été un partenaire social essentiel militant pour l'installation des filets...

Lutter contre le phénomène demande une éternelle remise en question pour déjouer les combines des lanceurs. Une réponse judiciaire dissuasive pourrait véritablement couper l'envie à l'ensemble des acteurs de continuer l'approvisionnement et juguler le trafic de l'extérieur jusque dans nos murs. Conséquence directe et quantifiable du trafic : **la violence. (entre détenus comme sur les personnels).**

**Et maintenant, quel va être votre plan de lutte contre les violences, monsieur le Directeur ?
Mettre en place le « registre des tartes, patates et marmites » ?!**

Soyons sérieux un instant ; il faudrait plutôt poser des difficultés à nos chers pensionnaires. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le SPS vous a accompagné, il y a X mois maintenant, sur la cour de promenade afin que les deniers du contribuable puissent être dépensés, non pas dans des brumisateurs comme vous le proposez, mais dans des dispositifs de sécurité pour l'établissement et celle de votre personnel : les Surveillants et Surveillantes en premières lignes.

En finalité, rangez la calculatrice et votre plan comptable car inutiles. Les piteuses statistiques, tout le monde les connaît. Par contre, il serait grand temps d'utiliser les caméras des promenades à des fins sécuritaires, comme elles nous ont été d'ailleurs vendues à l'origine.

Cela vous évitera aussi d'user de l'article 40 à l'égard de votre personnel pour le recentrer sur les délinquants quotidiens qui constituent la réelle problématique sécuritaire...

Le 13/06/2023, David M pour le bureau local SPS

LE Syndicat 100% Surveillants !